

## **ORDRE DU JOUR**

---

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION**
  - 3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025
  - 3.3 Approbation des salaires nets pour le mois de juin 2025
  - 3.4 Approbation des comptes pour le mois de juin 2025
- 4. RÉOLUTIONS**
  - 4.1 Acceptation des états financiers 2024
  - 4.2 Autorisation de la reddition de comptes-TECQ 2019-2024
  - 4.3 Emprunt temporaire – Programmation TECQ 2019-2024
  - 4.4 Changement de titulaire et signataire, carte de crédit Visa Desjardins
  - 4.5 Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités
  - 4.6 Vente de l'ancienne pompe doseuse de chlore à la Ville de Normandin
- 5. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 6. RESSOURCES HUMAINES**
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 7.1 Régie intermunicipale GÉANT-Règlement d'emprunt 18-2025 Construction d'un bâtiment
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
- 9. URBANISME**
  - 9.1 Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, CPTAQ-Attractions Boréal inc.
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
  - 10.1 Emplacement terrain de volley-ball extérieur
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. RAPPORT DES COMITÉS**
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le jeudi 10 juillet 2025 à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur Martial Gauthier, maire

Madame la conseillère Marlène Deschesnes

Messieurs les conseillers Tony Paré et Bruno Simard

Est également présente Marie-Pier Martel, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Assistance : 7 personnes

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, Martial Gauthier, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

## 2. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

### 3. ADMINISTRATION

### 3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1215-07-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

### 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025

1216-07-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025.

### 3.3 Approbation des salaires nets pour le mois de juin 2025

1217-07-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport des salaires nets pour le mois de juin 2025 au montant de 15 329.73 \$

### 3.4 Approbation des comptes pour le mois de juin 2025

1218-07-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ACCEPTER la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2025 au montant de 564 424.26 \$ dont 83 472.75 \$ par le fonds général et 480 951.51 \$ par le fonds d'immobilisation.

## 4. RÉSOLUTIONS

### 4.1 Acceptation des états financiers 2024

1219-07-25

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ACCEPTER les états financiers de 2024 tels que présentés par Monsieur Vincent Duguay, de la firme Malette SENCRL.

### 4.2 Autorisation de la reddition de comptes-TECQ 2019-2024

ATTENDU que la programmation de travaux finale version 6 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que la Municipalité doit transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) la reddition de comptes finale conformément aux exigences du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale;

ATTENDU que tous les travaux admissibles ont été réalisés et que les pièces justificatives nécessaires ont été préparées en conformité avec les exigences du programme;

1220-07-25

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la reddition de comptes finale dans le cadre du programme TECQ 2019-2024;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à transmettre l'ensemble des documents requis au MAMH;

Que le conseil municipal confirme que les travaux réalisés respectent les objectifs du programme et que les dépenses ont été dûment engagées selon les règles établies.

### 4.3 Emprunt temporaire – Programmation TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE la municipalité souhaite contracter un emprunt temporaire, d'un montant de 175 000 \$, en lien avec la programmation TECQ 2019-2024 version 6 (résolution 1172-04-25) ;

ATTENDU QUE cet emprunt vise à payer des dépenses encourues dans la programmation TECQ 2019-2024 ;

ATTENDU QUE lorsque les audits de la TECQ 2019-2024 par Mallette SENCRL seront terminés, cet emprunt temporaire sera remboursé par le produit du financement permanent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) via la TECQ 2019-2024;

1221-07-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise un emprunt temporaire au montant de 175 000 \$, représentant un montant partiel des dépenses autorisées par la programmation TECQ 2019-2024 à la Caisse Desjardins des Plaines boréales ;

QUE le maire, Monsieur Martial Gauthier, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et greffière trésorière, madame Marie-Pier Martel, ou en son absence la directrice générale par intérim, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

**4.4 Changement de titulaire et signataire, carte de crédit Visa Desjardins**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faciliter la gestion des dépenses courantes en se dotant d'une carte de crédit corporative;

CONSIDÉRANT QUE cette carte permettra de couvrir uniquement des dépenses municipales et sera soumise aux politiques de gestion financière en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'annuler les cartes de crédit municipales actuellement émises au nom de Madame Martine Verville et de Monsieur Jason Fournier ;

1222-07-25

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité autorise la demande d'une carte de crédit visa Desjardins au nom de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines avec une limite de 5 000 \$;

QUE seules les dépenses de la municipalité pourront être payées avec cette carte, conformément aux politiques en place;

QUE M. Martial Gauthier, maire, et Mme Marie-Pier Martel, directrice générale, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande auprès de Desjardins.

**4.5 Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et

d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

1223-07-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

- QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise la direction générale à :
- Signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
  - Effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

**4.6 Vente de l'ancienne pompe doseuse de chlore à la Ville de Normandin**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a remplacé son système de dosage du chlore de ses installations de production d'eau potable pour un panneau de dosage DePac Duplex en 2022 tel que la résolution 545-06-22 l'indique ;

CONSIDÉRANT QUE le camping municipal de la Chute à l'Ours possède un système de dosage de chlore (pompe doseuse) similaire à celle que la municipalité a remplacé;

1224-07-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, procède à la vente de sa pompe doseuse de chlore à la Ville de Normandin pour la somme de 500.00 \$.

**5. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT**

## 6. RESSOURCES HUMAINES

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 7.1 Régie intermunicipale GÉANT-Règlement d'emprunt 18-2025 Construction d'un bâtiment

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine sont parties à l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale GEANT;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Maria-Chapdelaine participe uniquement à l'objet de la Régie visant l'établissement, l'exploitation et l'administration d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle caserne située à Normandin est désuète et que des espaces de bureaux et d'entreposage supplémentaires sont nécessaires pour que la Régie exerce les activités relatives à l'ensemble de ses objets et à son administration générale; et qu'il y a donc lieu de construire un bâtiment comportant une caserne, des espaces d'entreposage et de bureaux;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu, pour ce projet de construction, une préapprobation pour une aide financière dans le programme du PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels, octroyé par la Régie à Gosselin et Fortin, Architectes S.A., pour la préparation des plans et devis préliminaires, les plans et devis définitifs et l'appel d'offres de construction de la nouvelle caserne, et ce par la résolution 88-09-2023 du conseil d'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est également admissible à une subvention pour la construction d'une nouvelle caserne incendie dans le cadre de l'Enveloppe d'opportunité 2023-2028 de la Société du Plan Nord pour une aide financière maximale de trois millions cinq cent quatre-vingt-mille deux cents dollars (3 584 200 \$);

CONSIDÉRANT QU'un contrat de services professionnels en ingénierie, octroyé par la Régie à Les Services EXP inc., pour la conception de plans et devis et pour d'autres services professionnels pouvant être requis pour la construction de la nouvelle caserne, a été émis, et ce par la résolution 103-12-2024 du conseil d'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a acquis le 16 décembre 2024 de la Ville de Normandin des terrains jugé conforme et adéquat pour recevoir ladite construction;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de décréter les travaux de construction, ainsi que la dépense afférente, et de pourvoir à son paiement ;

CONSIDÉRANT QUE, pour poursuivre la procédure du MAMH, les municipalités et la MRC doivent approuver le règlement d'emprunt;

1225-07-25

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines approuve l'adoption du règlement d'emprunt No 18-2025 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 10 550 000 \$ pour la construction d'un bâtiment comprenant une caserne et des espaces d'entreposage et de bureaux, incluant les frais, honoraires professionnels, taxes nettes et imprévus.

## 8. AFFAIRES NOUVELLES

**9. URBANISME**

**9.1 Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, CPTAQ-Attractions Boréal Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a accepté, le 3 juin 2024, une demande octroyant un appui favorable à la demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture d'« Attractions Boréal Inc. » par la résolution 952-06-24 ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie mentionnée de ladite demande relate une superficie inexacte ;

1226-07-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines appuie favorablement la demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture d'« Attractions Boréal Inc. » sur une superficie de 2.55 ha (bail) et de ±0.29 ha (chemin) quant à ses démarches auprès de la CPTAQ, corrigeant ainsi les superficies de la résolution 952-06-24.

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**10.1 Emplacement terrain de volley-ball extérieur**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a adopté une résolution en faveur d'une demande de subvention pour l'achat de l'équipement nécessaire à la création d'un terrain de volley-ball extérieur en avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de subvention s'est avérée acceptée ;

1227-07-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le terrain de volley-ball extérieur soit emménagé derrière le Chalet des loisirs.

**11. CORRESPONDANCE**

**12. RAPPORT DES COMITÉS**

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

1228-07-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente assemblée soit levée à 20h 09.

\_\_\_\_\_  
Martial Gauthier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Martel  
Directeure générale et greffière-trésorière

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».